

2.2- contexte hydrogéologique

La succession géologique à hauteur du projet d’implantation avec des calcaires bioclastiques fissurés, altérés voire karstifiés à faible moyenne profondeur va créer un aquifère libre directement alimenté par la pluviométrie. De plus on se situe sur un point géomorphologiquement haut, d’où un départ d’écoulements souterrains radiaux divergents .

La carte piézométrique disponible sur le SIGES Poitou Charentes permet de comprendre l’organisation des écoulements souterrains de la nappe du Dogger selon la figure 8.



Figure 8 : Extrait de la carte piézométrique (doc BRGM)

La nappe s’écoule probablement vers 152- 154 m NGF environ, soit à une dizaine-douzaine de m de profondeur sous le site d’implantation. Elle s’écoule vers le sud ouest en direction de St Léger de la Martinière, étant drainée par le réseau hydrographique vers le sud ouest.

Au sud et au sud est du projet, la nappe s’écoule radialement vers St Vincent de la Châtre ainsi que vers le nord est en remontant de quelques centaines de m plus au nord du site.

L’écartement des iso pièzes traduit une plus forte perméabilité vers le sud et probablement au nord est.

Ainsi ce dôme piézométrique participe au départ d’écoulement se rattachant aux aires d’alimentation des 3 captages précédemment évoqués. Les figures suivantes extraites des sites institu-

tionnels des AAC (ces 3 captages sont affectés par des pollutions chroniques azotées et pesticides d’où leur classement en captages Grenelle) montrent le positionnement du projet d’éoliennes très à l’amont dans les AAC de ces zones d’AEP très importantes localement ou pour la métropole de Poitiers.

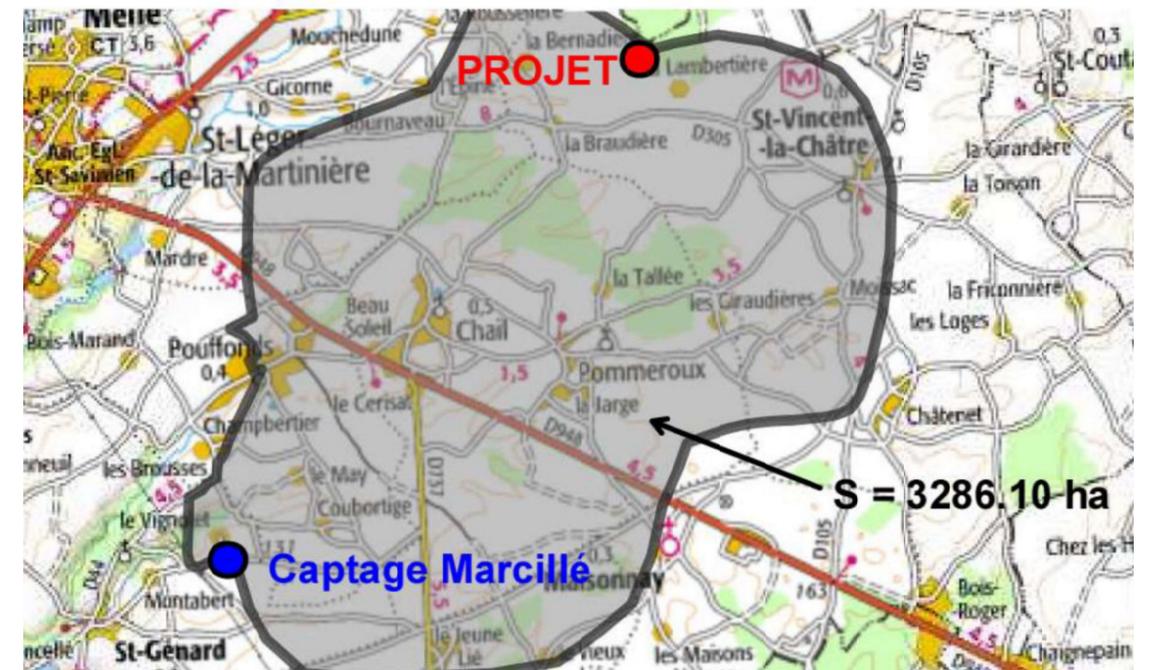


Figure 9 : Projet et AAC du captage de Marcillé (doc site aires-captages.fr)

L’AAC du captage de Marcillé s’étend sur 3286.1 ha pour un captage dont le prélèvement maximal d’après l’AP de 1987 est de 225 m3/h au maximum. On remarque par ailleurs que le PPE défini initialement n’incorpore pas la zone d’implantation des éoliennes (cf annexe 2).